

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2025

---

FAIRE EXÉCUTER LES PEINES D'EMPRISONNEMENT FERME - (N° 374)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par  
M. Kervran, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au premier alinéa de l'article 804 du code de procédure pénale, les mots : « l'ordonnance n° 2024-936 du 15 octobre 2024 relative aux marchés de crypto-actifs » sont remplacés par les mots : « la loi n°     du     visant à faire exécuter les peines d'emprisonnement ferme ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination outre-mer.